



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL
Pour la création de plateformes d'accompagnement et de
répit pour les aidants de personnes en situation de
handicap**

Autorité compétente pour l'appel à Candidature

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE
Standard : 0 809 40 20 32

Service en charge du suivi de l'appel à Candidature

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS)
Sous-direction Planification, Programmation, Autorisations
Mathieu Gaignier - 3ème étage

Pour toute question :

Adresse courriel : ARS-HDF-AAP-MS@ars.sante.fr et mathieu.gaignier@ars.sante.fr

**CLÔTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE :
Lundi 12 Avril 2021 à minuit « cachet de la poste faisant foi »**

L'avis, le cahier des charges et ses annexes sont disponibles à l'adresse <http://ars.hauts-de-france.sante.fr>:

- Cahier des charges + annexes :
 - ✓ Annexe 1 : Cartographie d'implantation des PFR
 - ✓ Annexe 2 : Liste des communes par zone d'implantation des PFR
 - ✓ Annexe 3 : Dotation annuelle par zone d'implantation des PFR
 - ✓ Annexe 4 : Fiche d'inscription à l'AAC
 - ✓ Annexe 5 : Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets
 - ✓ Annexe 6 : Tableau de correspondance PFR PH /PFR PA existantes

1. Objet de l'appel à projet :

Le présent appel à candidatures lancé par l'ARS Hauts-de-France a pour objet la création de 23 plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap au sein des 23 territoires de proximité de la région.

Découpage territorial du Département du Nord

- Zone 1 Dunkerquois
- Zone 2 Flandre intérieure
- Zone 3 Roubaix Tourcoing
- Zone 4 Lille
- Zone 5 Douaisis
- Zone 6 Valenciennois
- Zone 7 Sambre Avesnois
- Zone 8 Cambrais

Découpage territorial du Département du Pas de Calais

- Zone 09 Calaisis
- Zone 10 Audomarois
- Zone 11 Béthunois
- Zone 12 Lens Hénin
- Zone 13 Arrageois
- Zone 14 Montreuillois
- Zone 15 Boulonnais

Découpage territorial du Département de la Somme

- Zone 16 Abbeville
- Zone 17 Montdidier Amiens Péronne

Découpage territorial du Département de l'Aisne

- Zone 18 St Quentin Vervins
- Zone 19 Laon
- Zone 20 Château Thierry Soisson

Découpage territorial du Département de l'Oise

- Zone 21 Senlis
- Zone 22 Compiègne
- Zone 23 Clermont et Beauvais

2. Cahier des charges :

Le cahier des charges de l'appel à projet annexé au présent avis est téléchargeable sur le site de l'Agence Régionale de Santé à l'adresse :

<http://ars.hauts-de-france.sante.fr>

Sur demande auprès du service en charge de l'appel à candidature, le cahier des charges pourra également être transmis par mail ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

3. Critères de sélection et modalités d'évaluation des projets :

Afin de garantir le principe d'égalité de traitement et de transparence des procédures, les critères de sélection et les modalités de cotation des projets font l'objet de l'annexe 5 du cahier des charges et sont également publiés sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Les candidats pourront demander des précisions complémentaires sur l'appel à projet ou sur le cahier des charges au plus tard le 30 Mars 2021 par messagerie à l'adresse suivante :

ARS-HDF-AAP-MS@ars.sante.fr et mathieu.gaignier@ars.sante.fr

Objet : AAC 2020 Pour la création de plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap

Si un candidat souhaite se positionner sur plusieurs territoires de proximité, il devra constituer un dossier par territoire.

Les projets seront analysés par les services de l'Agence Régionale de Santé qui seront chargés:

- de vérifier la recevabilité, la régularité administrative et la complétude du dossier,
- de vérifier l'éligibilité du projet au regard des critères définis dans le cahier des charges
- d'analyser au fond les projets en fonction des critères de sélection mentionnés dans l'annexe n°5.

4. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des réponses :

❖ Chaque dossier de candidature comprendra :

1°) La fiche d'inscription reprise en annexe 4 du cahier des charges permettant d'identifier le candidat et le projet :

- La zone de proximité visée
- L'identité du candidat gestionnaire, qualité, adresse et contacts
- L'identité du service existant ou à créer, implantation, personne référente

2°) Les éléments de réponse à l'appel à projet :

Afin de construire un dossier homogène, le candidat est invité à apporter des éléments de réponse au **cahier des charges** notamment sur :

- **Sa capacité à faire**
- **Les caractéristiques du dispositif à déployer**
 - **Organisation et fonctionnement**
 - **Qualité et complétude de l'offre de service à destination du couple Aidant Aidé.**
 - **Ressources humaines**
 - **Partenariats et coopérations**
- **La cohérence financière du projet**
- **Le respect des délais de mise en œuvre**
- **Les modalités d'évaluation et de pilotage des dispositifs**

Un dispositif sera retenu par territoire de proximité, s'il répond aux exigences du cahier des charges :

❖ Les dossiers de candidature seront adressés :

- en 1 exemplaire papier + 1 dossier dématérialisé sur clé USB

- En recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

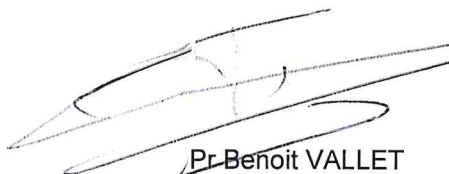
Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
Direction de l'Offre Médico-Sociale
A l'attention de Mathieu GAGNIER
AAC 2020 Pour la création de plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants de
personnes en situation de handicap
556 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

La date de clôture est fixée au **mercredi 12 avril 2021 minuit (cachet de la poste faisant foi)**, les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

5. Publication et modalités de consultation du présent avis :

L'avis d'appel à candidature médico-social n°2020 pour la création de plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap sera publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France.

Fait à Lille, le



Pr. Benoit VALLET